

**Conduite de véhicules dont l'assuré désigné n'est pas propriétaire
par des conducteurs désignés**
(Chapitre A)

Le titre de l'**avenant** doit être écrit à la section « Conditions particulières » du contrat d'assurance. Quant aux informations requises dans l'**avenant**, elles peuvent être écrites à cette section ou dans l'**avenant** même, au choix de l'**assureur**.

<p>Nom de l'assureur :</p> <p>Nom de l'assuré désigné :</p> <p>Avenant à la police d'assurance automobile N° :</p> <p>Date de prise d'effet : cet avenant s'applique à partir du à 0 h 01, heure normale à l'adresse de l'assuré désigné.</p> <p>Prime d'assurance additionnelle à payer :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Montant à payer :▪ Date limite pour payer :
--

Description de l'avenant

Cet **avenant** étend les garanties du chapitre A du contrat d'assurance en ajoutant le paragraphe suivant à l'article 2 intitulé « Véhicules assurés » :

« tout véhicule assimilable à et conduit, au moment du **sinistre**, par l'une des personnes suivantes :

<u>NOM</u>	<u>ÂGE</u>	<u>LIEN AVEC L'ASSURÉ DÉSIGNÉ</u>
1.		
2.		
3.		
4.		

Pour que ce véhicule soit considéré comme un « véhicule assuré » au chapitre A, les conditions suivantes doivent être respectées :

1. Au moment du **sinistre**, le véhicule n'est pas conduit dans le cadre d'une **activité professionnelle de garagiste**.
2. Le véhicule n'a pas comme **propriétaire** ou usager fréquent les personnes suivantes :
 - l'**assuré désigné** ou toute personne ayant le même domicile que lui;
 - toute personne désignée dans le tableau ci-dessus ou toute personne ayant le même domicile qu'elle.

3. Le véhicule n'est pas fourni par un employeur :
 - de l'**assuré désigné** ou de toute personne ayant le même domicile que lui;
 - d'une personne désignée dans le tableau ci-dessus ou de toute personne ayant le même domicile qu'elle.
4. Le véhicule n'est pas affecté :
 - à l'usage de taxi, d'autobus ou d'autocar;
 - à la livraison commerciale.»

Toutes les autres conditions du contrat d'assurance restent les mêmes.